

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de pollution de l'air à l'ozone Déclenchement du niveau alerte niveau 1 sur le bassin d'air ouest Ain

Situation de la qualité de l'air

Placé mardi en vigilance information-recommandation, le niveau de vigilance du bassin ouest du département de l'Ain est réévalué en raison des conditions caniculaires persistantes.

Activation de la procédure préfectorale d'alerte

Arnaud COCHET, préfet de l'Ain, a placé le bassin ouest du département de l'Ain, dès aujourd'hui 17 h, en situation d'alerte. Le bassin lémanique reste également en alerte niveau 1. Cette procédure prévoit certaines mesures prescriptives.

Mesures relatives au secteur résidentiel

- L'utilisation des barbecues à combustible solide est interdite,
- Les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques ou avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis) doivent être reportés à la fin de l'épisode de pollution. La mesure s'applique dans les espaces verts et jardins publics, mais également dans les lieux privés.

Mesures relatives au secteur du transport

- Un abaissement temporaire de la vitesse de 20 km/h est instauré sur tous les axes routiers où la vitesse limite autorisée est normalement supérieure ou égale à 90 km/h, pour tous les véhicules à moteur. Les axes dont la vitesse autorisée est égale à 80 km/h sont limités à 70 km/h,
- Les organisateurs de compétitions mécaniques sont tenus d'en modifier le format de façon à différer les temps d'entraînement et d'essai de 50 %.

Renforcement des contrôles et répression des infractions

Le préfet de l'Ain fait procéder au renforcement des contrôles. Les infractions relevées seront sanctionnées.

Recommandations sanitaires

Population générale	Personnes sensibles et vulnérables
<ul style="list-style-type: none">- Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,- Limitez vos activités physiques intenses,- Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.	<ul style="list-style-type: none">- Évitez les activités physiques intenses,- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort,- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes,- Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.

Plus d'informations

<http://www.ain.gouv.fr>

Rendez-vous sur [le site internet des services de l'État](#) pour connaître :

- les mesures relatives aux secteurs agricole, industriel, chantier BTP et carrière, et du transport,
- la liste des communes correspondant au bassin ouest.

Pour plus de détails sur la qualité de l'air, consulter le site <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>



pref-communication@ain.gouv.fr

Marie CHAPARD04 74 32 78 33
Claire DECRAUX04 74 32 78 66